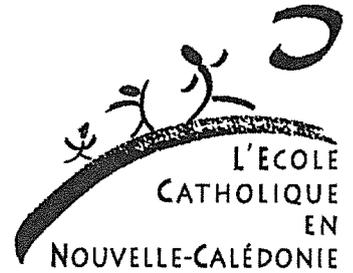


**SECRETARIAT GENERAL ADJOINT**

**Suivi des Investissements**

Téléphone : 23.24.18 – Télécopie : 23.24.19



**Nouméa, le 26 mars 2012**

N.Réf. : 4412/BDD 2012/FF-CS-MC/076

PROVINCE SUD	ARRIVÉE LE 28 MAR. 2012						
Direction de l'environnement	N° 11240						
	Dir.	CM Jur.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB SAPA
AFFECTE						V	
COPIE							
OBSERVATIONS	03.04 BEI [Signature]						

Secrétaire Général Adjoint

à

Objet : régularisation ICPE PAITA  
V/réf. : courrier du 27/02/12 – affaire n° 2011-6784/DENV  
P.J. : 1 dossier relié + 1 CD

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
BEI et ICPE**

**BP 3718  
98846 NOUMEA CEDEX**

Monsieur,

Suite à nos échanges relatifs à la régularisation de certains de nos établissements scolaires au regard de la réglementation ICPE, je vous prie de trouver ci-joint notre dossier d'études et de programmation relatif à la réhabilitation et la mise en conformité des filières d'assainissement des réseaux d'eaux usées de nos établissements situés à PAITA, au regard des réglementations en vigueur.

En espérant avoir ainsi satisfait à vos attentes, recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.